



COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS ET EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

Invitation aux parents des élèves ayant des besoins particuliers

Une obligation de la loi
Articles 185 à 187
Selon la Loi sur l'instruction publique, chaque centre de services scolaire doit mettre en place un comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA).

Ce comité est composé :

- de sept parents d'enfants handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage,
- d'un représentant des enseignants, d'un représentant des professionnels, et d'un représentant du personnel de soutien,
- de deux représentants d'organismes intervenant auprès de ces élèves,
- d'une direction d'école
- d'un représentant du directeur général du centre de services (sans droit de vote).

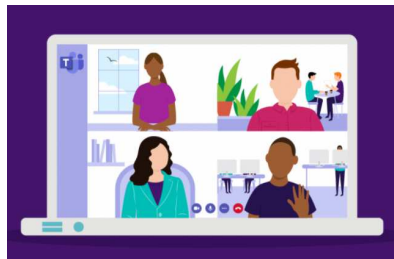
En tant que parent,

il est possible de vous engager dans différents comités du monde scolaire

(organisme de participation des parents, conseil d'établissement, comité de parents, comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage).

Le comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage permet aux parents d'enfants ayant des besoins particuliers de donner leur avis au centre de services scolaire :

- ❖ sur la politique d'organisation des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
- ❖ sur l'affectation des ressources financières
- ❖ sur l'application du plan d'intervention à un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.



Les réunions auront lieu au local B 100-A
du Centre de services scolaire des Chênes
457, rue des Écoles

❖ 3 rencontres par année

- 17 novembre 2022
- 16 février 2023
- 18 mai 2023

❖ De 18 h 30 à 20 h 30

Cela vous intéresse?

Manifestez votre intérêt pour être membre du comité consultatif ÉHDAA auprès du service des ressources éducatives en communiquant avec Mme Karine Marchand avant le 16 septembre 2022.

Par courriel : karine.marchand@cssdeschenes.gouv.qc.ca

Par téléphone : 819 478-6700 poste 6853

❖ Indiquez votre nom, le nom de votre enfant et l'école qu'il fréquente.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Mme Geneviève Miron, directrice adjointe du Service des ressources éducatives, 819 478-6700 poste 6820.